

PARTENARIAT STRATEGIQUE – ERASMUS +

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un Partenariat Stratégique est une initiative conjointe entre trois organisations dans trois pays européens dans le but de **favoriser l'échange de bonnes pratiques** et la **mise en commun des expériences**, de développer, tester et implémenter des **pratiques innovantes**, de favoriser la **reconnaissance mutuelle** et la **validation des compétences**, et encourager la **modernisation de l'enseignement supérieur**. L'objectif est d'apporter des **effets positifs à moyen et long terme** sur les organisations, et indirectement sur le système éducatif dans son ensemble.

Un Partenariat Stratégique fonctionne comme **un forum d'échanges** : les activités qu'ils regroupent peuvent être très variées, comme (liste non exhaustive) la mise en place de **modules spécifiques de formation**, la **création de cursus intégrés et de programmes communs**, le développement de **programmes intensifs**, la réalisation **d'études innovantes**, la mise en place **d'activités avec le monde de l'entreprise**, le renforcement des **capacités numériques** ou encore la **promotion des outils européens de validation des compétences** (type Europass). Des **mobilités peuvent être effectuées** dans le cadre d'un Partenariat Stratégique, bien qu'elles n'en constituent pas le cœur.

EXEMPLES

- European Literacy and Citizenship Education-Plus (ELICIT +), Université de Limoges: <http://www.aede-france.org/ELICIT-Plus-Summary-FR.html>
- Optimising Transtator Training Through Collaborative Technical Translation (OTCT), Université Européenne de Bretagne: http://projets-europeens.ueb.eu/digitalAssets/70/70390_2015-01-08_Erasmus_3-Temoignage-MORIN-OTCT.pdf

COMMENT CANDIDATER ?

Un Partenariat Stratégique regroupe **au minimum trois organisations** (université, autorités publiques, associations institutions culturelles) **de trois pays européens différents**. Il n'y a pas de limites pour le nombre de participants, mais le financement étant limité, **il est conseillé de ne pas dépasser dix participants**.



Chaque projet va être évalué par les experts de la Commission européenne selon **quatre critères qualitatifs** (pertinence du projet, qualité de la conception du projet et de son implémentation, qualité de l'équipe et des arrangements de coopération, impact et dissémination).

La durée d'un projet est de **24 ou 36 mois**.

PRIORITES

Un Partenariat Stratégique, pour être financé, **doit répondre à une ou plusieurs priorités horizontales et verticales** fixées par la Commission Européenne.

Priorités horizontales (=générales)	Priorités verticales (=sectorielles)
1/ Développer les compétences de base (mathématique, langue, sciences)	1/ Aider à l'adéquation des curricula avec les besoins actuels et futurs du marché du travail et donner aux jeunes générations des compétences transversales
2/ Développer de nouvelles approches pour renforcer la formation des personnels enseignants	2/ Supporter les activités qui développent des stratégies innovantes pour booster les mobilités
3/ Améliorer l'intégration digitale dans l'éducation et la formation	3/ Renforcer les liens entre éducation, recherche et entreprise (triangle de la connaissance) pour promouvoir l'excellence et le développement
4/ Contribuer au développement de l'Espace Européen des compétences et des qualifications	4/ Augmenter le nombre d'étudiants en atteignant les groupes sous-représentés ou non-traditionnels
5/ Supporter les projets innovants visant à réduire les disparités d'apprentissage socio-économiques	
6/ Stimuler le développement et l'utilisation des approches innovants pour accroître l'efficacité des investissements publics	

QUELS FINANCEMENTS ?

Le financement maximum est **de 300 000€** pour un partenariat de deux ans et **450 000€** pour un partenariat de trois ans.

Les financements couvrent 7 postes de dépenses, comprenant les **coûts de management et d'implémentation, de productions intellectuelles, de transports, de soutien linguistique ou bien de réunions transnationales**.





Pour les mobilités, un soutien est également apporté pour les activités d'études, d'enseignement et de formation, en fonction du pays d'origine des personnes.

